

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le **4 MAI 2009** de 20h00
À 22h09 à l'Édifice municipal.

Sont présents les conseillers :

M. Réal Morin	M. Raynald Caillouette
M. Pierre Bérubé	M. Frédéric Jean
M ^{me} Claire L. Bérubé	

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire M. Gaétan Michaud; M. François Michaud, directeur général agit comme secrétaire de la séance. Il y a 20 présences.

1. PRIÈRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM;

La session débute par la prière, monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

2009-107

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé par Pierre Bérubé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est lu par M. le maire en maintenant le point 26, intitulé «Affaires Nouvelles» ouvert.

Adoptée à l'unanimité de la conseillère et des conseillers présents.

GAGNANT DU SYMPOSIUM 2009 ET PHOTO PROTOCOLAIRE

Mesdames Michèle Bérubé et Louise Dickner procède à la photo officielle avec M. le maire Gaétan Michaud du gagnant du Symposium en Art Visuel 2009 M. Berthier Bérubé. L'œuvre gagnante est une sculpture «Le cheval et son Cavalier». Des remerciements et des félicitations sont adressés au gagnant.

2009-108

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 6 AVRIL 2009;

Frédéric Jean propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 Avril 2009 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité de la conseillère et des conseillers présents.

2009-109

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 8 AVRIL 2009;

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Réal Morin d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 Avril 2009 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

5. SUIVI DES DEUX PROCÈS-VERBAUX;

Le suivi des procès-verbaux est fait et le tout semble correct.

2009-110

6. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé de Frédéric Jean de ratifier tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil dans l'exercice de leurs fonctions et que le conseil municipal maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

7. CORRESPONDANCE;

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ BPR : invitation rencontre d'information;
- ✓ Forfait J-S Plourde : soumission déneigement;
- ✓ VEOLIA : rapport inspection conduites municipales;

- ✓ MRC : projet de schéma de couverture de risques;
- ✓ Jean-Claude Chouinard : commentaires sur urbanisme;
- ✓ SAAQ : remisage véhicule;
- ✓ MMQ : document sur la gestion des risques;
- ✓ Co-éco : projet mini-collecte implanté dans les écoles du KRB;
- ✓ Alarmes 911 : système compteur camion à benne;
- ✓ CPTAQ : avis de conformité;
- ✓ SAAQ : rappel immatriculation véhicules;
- ✓ Nestlé Watters : eau embouteillée;
- ✓ March et dons : La marche de la mémoire;
- ✓ Chambre de commerce : agenda bottin 2009-2010;
- ✓ Le Saint-Laurent Portage : hommage aux aînés;
- ✓ Curriculum vitae : Maxime Mailloux-Jean;
- ✓ MMQ : avis de réclamation rue des Cèdres;
- ✓ AXA Assurances : infiltration d'eau résidence;
- ✓ Les directeurs généraux de la MRC : réunion table des directeurs généraux;
- ✓ Débroussailleuse R.B. : offre de service;
- ✓ Serylinks Communication : hébergement site internet;
- ✓ Ministère des transports : versement subvention;
- ✓ Fusiliers du St-Laurent : invitation au 140^e anniversaire du régiment;
- ✓ Ministère des transports : autoroute 20, information aux producteurs agricoles;
- ✓ Cours supérieure : requête introductive d'instance;
- ✓ Tremblay Bois Migneault Lemay : dossier expropriation;
- ✓ Rapport refoulement égout rue des Cèdres;
- ✓ Ministère de la sécurité publique : semaine sécurité civile;
- ✓ Les producteurs en serres Bélanger enr. : offres cèdres cultivés;
- ✓ SAAQ : préavis vérification mécanique;
- ✓ MMQ : rapport annuel;
- ✓ Association forestière Bas-St-Laurentienne : feuillet éducation;
- ✓ Action chômage Kamouraska Inc. : dépliant publicitaire;
- ✓ Association canadienne pour la santé mentale : semaine nationale de la santé mentale;
- ✓ Les Clôtures spécialisées : offres de service;
- ✓ VEOLIA : ristournes accordées pour les collectes des huiles usées;
- ✓ Construction BML : présence au congrès de l'Union des municipalités;
- ✓ SELEINE : offre de service;
- ✓ UPS : Jour de la Terre;
- ✓ COMBEQ : adhésion 2009;
- ✓ GENIVAR : mise aux normes traitement des eaux usées;
- ✓ Permis de construction et réparation émis : Martin Fraser, Jasmin Couillard, Normand Rioux, Marcel Bérubé, Jean-Guy Moreault, Guillaume Ouellet, Karl Levesque, Christian Paradis, Louis-Alexandre Bossé, Charles Roy, Frédéric Dion.
- ✓ Rapports analyse d'eaux;
- ✓ Rapport des heures supplémentaires voirie hiver;
- ✓ Rapport consommation d'eaux;
- ✓ Rapport de temps des employés municipaux.

2009-111

8. COMPTES À PAYER;

Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L. Bérubé d'approuver tous les comptes totalisant la somme de 81 819,27 \$ et de payer tous les comptes qui, à la prochaine échéance, encourent des intérêts ou des pénalités,

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2009-112

9. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-1;

RÈGLEMENT NUMÉRO 303-1

AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 135 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR :

- AJOUTER L'USAGE CA "COMMERCE ASSOCIÉ À L'USAGE HABITATION" COMME USAGE AUTORISÉ DANS LES ZONES 1-H, 2-H, 3-H ET 13-H ET DIMINUER LA SUPERFICIE MAXIMALE AUTORISÉE POUR LES USAGES CA "COMMERCE ASSOCIÉ À L'HABITATION" DE 100 M² À 60 M² DANS CES ZONES ET DANS LES ZONES 18-H, 28-H, 29-H ET 30-H.
- MODIFIER LE RÈGLEMENT POUR AUTORISER LES REMORQUES DE CAMIONS FERMÉES ET LES CONTENEURS COMME USAGE ACCESSOIRE DANS LES ZONES 21-A À 27-A ET 31-A À 33-A, AJOUTER LES NORMES D'IMPLANTATION ET MODIFIER LE RÈGLEMENT POUR AUGMENTER LA SUPERFICIE MAXIMALE AUTORISÉE POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS CES ZONES.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite apporter des modifications à son règlement numéro 135 intitulé Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil du 6 avril 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire L Bérubé et résolu qu'un règlement modifiant le règlement numéro 135 portant le numéro 303-1 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 **But du règlement**

Le présent règlement a pour but de :

- Ajouter l'usage Ca "commerce associé à l'usage habitation" comme usage autorisé dans les zones 1-H, 2-H, 3-H et 13-H et diminuer la superficie maximale autorisée pour les usages Ca "commerce associé à l'habitation" de 100 m² à 60 m² dans ces zones et dans les zones 18-H, 28-H, 29-H et 30-H.
- Modifier le règlement pour autoriser les remorques de camions fermées et les conteneurs comme usage accessoire dans les zones 21-A à 27-A et 31-A à 33-A, ajouter les normes d'implantation et modifier le règlement pour augmenter la superficie maximale autorisée pour les bâtiments accessoires dans ces zones.

Article 2 **Ajout de l'usage "Ca : commerce associé à l'usage habitation" dans les zones 1-H, 2-H et 3-H**

L'usage "Ca : commerce associé à l'usage habitation" est ajouté comme usage permis dans les zones 1-H, 2-H, 3-H et 13-H. À cette fin, la grille des spécifications 1.1 de l'annexe B est modifiée pour ajouter le symbole indiquant que l'usage "Ca : commerce associé à l'usage habitation" est autorisé dans les zones 1-H, 2-H, 3-H et 13-H.

Le tout tel qu'indiqué sur la grille des spécifications en annexe 1 du présent règlement.

Article 3 **Modification de l'article "2.2.2.1 Classe commerce et service associé à l'usage habitation (Ca)"**

L'article 2.2.2.1 est modifié pour limiter la superficie maximale autorisée pour les commerces et services associés à l'usage (Ca) dans les zones 1-H, 2-H, 3-H, 13-H, 18-H, 28-H, 29-H et 30-H.

Le 3^e paragraphe du 2^e alinéa est modifié pour indiquer que la superficie de 100 mètres carrés de plancher maximale s'applique à l'exception des zones 1-H, 2-H, 3-H, 13-H, 18-H, 28-H, 29-H et 30-H.

Ajouter un paragraphe pour indiquer que dans les zones 1-H, 2-H, 3-H, 13-H, 18-H, 28-H, 29-H et 30-H, la superficie autorisée n'excède pas 60 mètres carrés.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 2 du présent règlement.

Article 4 **Modification de l'article "5.3 Usages prohibés de certaines constructions"**

L'article "5.3 Usages prohibés de certaines constructions" est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

Cas d'exception pour les remorques de camions (van) fermées

Malgré le paragraphe précédent, les remorques de camions (van) fermées et désaffectées ainsi que les conteneurs sont autorisées dans les zones 21-A à 27-A et 31-A à 33-A, elles doivent respecter les normes d'implantation et comptent dans le calcul de la superficie maximale des bâtiments accessoires permis dans la zone conformément à l'article 7.2.3.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 3 du présent règlement.

Article 5 **Modification de l'article "7.2.2" pour permettre d'agrandir la superficie maximale des bâtiments accessoires dans les zones 21-A à 27-A et 31-A à 33-A**

Le dernier paragraphe (6^e) de l'article 7.2.2 est de nouveau modifié pour remplacer la superficie maximale au sol des bâtiments complémentaires dans les zones 21-A à 27-A et 31-A à 33-A.

La superficie de quatre-vingt-quatre (84) mètres carrés est remplacée par cent quarante (140) mètres carrés.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 4 du présent règlement.

Article 6 **Ajout de l'article "7.2.3" précisant les conditions et les normes d'implantation des remorques de camions (van)**

L'article "7.2.3" est ajouté pour se lire de la façon suivante :

7.2.3 **Conditions d'implantation des remorques de camions et des conteneurs**

Les remorques de camions et les conteneurs sont autorisés comme bâtiments accessoires dans les zones 21-A à 27-A et 31-A à 33-A aux conditions suivantes (qui ne s'appliquent pas dans les zones industrielles) :

- Elles doivent être localisées à une distance minimale de 60 mètres de toute voie publique;
- Un maximum de 2 unités est autorisé par terrain si la superficie maximale autorisée pour les bâtiments accessoires est respectée;
- S'il y a plus d'une unité, les unités doivent être alignées et collées l'une à l'autre sur un terrain nivelé et munies d'un toit reliant toutes les unités et construit selon les règles de l'art;
- L'extérieur de l'unité et/ou de l'ensemble des unités doit être peint de façon uniforme sur tout le pourtour de l'unité ou de l'ensemble des unités formant un nouveau bâtiment.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 4 du présent règlement.

Article 7 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-ARSÈNE, CE 4^e JOUR DU MOIS DE MAI 2009.

GAÉTAN MICHAUD
MAIRE

FRANÇOIS MICHAUD

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-113

10. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 303-1;

Frédéric Jean propose et il est appuyé de Réal Morin qu'il y aura une consultation publique sur le projet de règlement numéro 303-1, le mardi 19 mai 2009 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'édifice municipal.

Au cours de cette séance présidée par M. le maire, le directeur général fera lecture du projet de règlement numéro 303-1 tout en fournissant des explications et répondra aux questions des personnes présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

- 2009-114** **11. ADOPTION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR VIDER LES ÉTANGS;**
- Raynald Caillouette propose et il est appuyé de Frédéric Jean d'autoriser un budget de 15 000 \$ provenant de la taxe sur l'essence afin de préparer le lit de drainage servant à vider les étangs et 49 500 \$ à même le budget aqueduc de l'année et si le budget est insuffisant, le solde manquant sera pris à même le surplus aqueduc au 31 décembre 2008.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.
- 2009-115** **12. BALAYAGE DES RUES MUNICIPALES EN 2009;**
- Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Claire L Bérubé d'accorder le contrat de balayage des rues municipales pour l'année 2009 à M. Jean-Paul Gagnon de Saint-Arsène.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.
- 2009-116** **13. ÉGOUT PLUVIAL DANS LA RUE DES CÈDRES;**
- Compte tenu qu'il y a eu un refoulement d'égout pluvial dans la rue des Cèdres et pour régler le problème de façon temporaire sans qu'il y ait à nouveau d'autres refoulement, Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Frédéric Jean de poser un regard pluvial dans la rue des Cèdres avec un tuyau d'égouttement de 12 pouces sur environ 150 pieds vers le Nord sur la propriété de M. Martin Gendron (dernier terrain au nord-est de la rue des Cèdres), de façon temporaire en attendant le prolongement projeté de la rue des Cèdres.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.
- 2009-117** **14. CONTRAT MARTECH INFORMATIQUE ENR. POUR 20 HEURES DE SOUTIEN TECHNIQUE;**
- Claire L Bérubé propose et elle est appuyée de Frédéric Jean d'acheter un contrat d'entretien et de vérification d'ordinateur de Martech Informatique Enr. de 800.00\$ représentant 20 heures de travail de soutien technique.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.
- 2009-118** **15. LA CDC DU KRTB POUR FORMATION À ST-MODESTE 30\$;**
- Il est proposé par Pierre Bérubé appuyé par Claire L. Bérubé d'autoriser Mme Marie-Hélène Caron de participer à la formation en mobilisation des communautés locales qui aura lieu à Saint-Modeste les 11 et 12 mai 2009 au coût de 30 \$ repas et collation inclus.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.
- 2009-119** **16. PROJET DÉVELOPPEMENT DE M. OMER GENDRON;**
- Le conseil municipal a pris connaissance du projet de développement au nord de la rue des Cèdres de M. Omer Gendron, préparé par M. Normand Parent a.g. en date du 18 mars 2009.
- Afin de réaliser ce projet, tout en maximisant les espaces requis, Réal Morin propose et il est appuyé de Frédéric Jean d'adresser une demande au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs afin de pouvoir déplacer la branche Rioux du cours d'eau Lebel plus au nord soit dans la nouvelle rue projetée tout en lui posant un tuyau de la grosseur requise pour les fins du projet de développement.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.
- 2009-120** **17. CONTRAT DE TRAVAIL POUR MARIE-HÉLÈNE CARON;**
- Le conseil a unanimement résolu de remettre ce point lors d'une prochaine séance du conseil afin de s'entendre avec Mme Marie-Hélène Caron.
- 2009-121** **18. COMMANDER DES DRAPEAUX POUR LES ENTRÉES DU VILLAGE;**
- Raynald Caillouette propose et il est appuyé par Pierre Bérubé de commander trois drapeaux du Canada et six du Québec de grandeur 12 X 24 auprès de la compagnie

l'Étendard de Québec et de pour un prix de 14,00 \$ l'unité pour un déboursé total de 126 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents.

2009-122

19. BUTS DE SOCCER POUR FINANCEMENT;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé par Réal Morin de verser 1000 \$ à la Corporation des Loisirs afin de payer deux buts de soccer totalisant 2 200 \$ plus les roues afin de les déplacer dans le terrain de balle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-123

20. LIVRE DE L'ÎLE VERTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE;

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée par Pierre Bérubé de procéder à l'achat d'un livre de l'histoire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs au coût de 50 \$ l'unité et de le donner à la bibliothèque municipale pour ajouter à sa collection.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

21. AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT EMPRUNT INCENDIE;

M. le conseiller Pierre Bérubé donne un avis de motion, qu'à une prochaine séance un règlement sera présenté afin de procéder à l'achat d'un camion incendie usagé et à décréter un emprunt pour un montant ne dépassant pas 150 000 \$.

2009-124

22. BALLE LENTE DE SAINT-ARSÈNE ET ENTENTE;

Réal Morin propose et il est appuyé de Raynald Caillouette d'accepter de prêter le terrain aux représentants du club de balle lente de Saint-Arsène sans frais et les représentants se chargent de préparer leur terrain, de faire leur ligne, de faire le ménage du terrain après chaque partie et de remettre les clés prêtées par la municipalité à la fin de la saison de balle et ce, dans les dix (10) jours de la fin des activités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-125

23. VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET SUIVI DE LEUR PROPOSITION INCENDIE;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé par Pierre Bérubé d'accepter de participer à l'étude de faisabilité et l'élaboration d'une grille de coût concernant une possibilité d'entente inter municipale en matière d'incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup tout comme les ententes actuelles avec Saint-Épiphanie, Saint-Modeste et L'Isle-Verte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-126

24. INSTALLATION DE DEUX LAMPES DE RUES;

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée par Frédéric Jean de faire poser deux lampes de rues par Hydro-Québec aux endroits suivants :

- Dans la rue de la Fabrique sur le poteau identifié «D1H1K» soit à la limite avant du terrain de Mme Jeanne Lajoie et l'Office Municipal d'habitation de Saint-Arsène;
- Dans la rue des Cèdres, du côté Nord, dans le poteau situé dans la limite du terrain du 45 rue des Cèdres et du terrain vacant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-127

25. SÉMINAIRE INFOTECH À NOTRE-DAME DU LAC;

Claire L Bérubé propose et elle est appuyée par Pierre Bérubé d'autoriser le directeur général M. François Michaud à participer au séminaire informatique de la firme Infotech Inc. le 17 juin 2009 à Notre-Dame-du-Lac au coût de 60 \$ plus taxes, et de payer ses frais de dépenses selon le règlement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

26. AFFAIRES NOUVELLES :

2009-128

A. BRUNO LAROCHELLE ET VALÉRIE HARTON – VISITE DE FERME;

Réal Morin propose et il est appuyé par Raynald Caillouette d'accepter de verser 100\$ à L'UPA de la Rivière-Verte pour le projet «Portes Ouvertes à la ferme Dricar de Saint-Arsène le 13 septembre 2009 dans le cadre de la quatrième saison de leur programme «Portes ouvertes à la ferme dans la MRC de Rivière-du-Loup»

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-129

B. BACS À DÉCHETS ET RECYCLAGE;

Pierre Bérubé propose et il est appuyé par Frédéric Jean de modifier la résolution numéro 2009-091 adoptée le 6 avril 2009 pour y inscrire 14 bacs verts et 14 bacs bleus parce que le fournisseur livre en pile de sept bacs de chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-130

C. ÉGOUTTEMENT SUR LE CHEMIN DES PIONNIERS

Frédéric Jean propose et il est appuyé par Pierre Bérubé d'autoriser M. André Fortin à faire conduire l'eau du Chemin des Pionniers entre la propriété de Rudy Sénéchal et Gilles Martin. Les travaux consistent à couper le rocher sur une distance d'environ 100 pieds pour permettre l'écoulement de l'eau pluviale. Les travaux seront effectués avec l'aide d'une pelle mécanique et d'un marteau hydraulique.

Adoptée à l'unanimité de la conseillère et des conseillers présents.

2009-131

D. PNEUS POUR REMORQUE DE LA MUNICIPALITÉ

Pierre Bérubé propose et il est appuyé par Claire L Bérubé d'autoriser l'achat de 4 pneus pour la remorque de la municipalité au prix de 165 \$ chacun, soit 660 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-132

E. ÉGOUTTEMENT TERRAIN DE BALLE;

Raynald Caillouette propose et il est appuyé par Frédéric Jean d'autoriser la pose d'une conduite d'égout pluvial pour égoutter le terrain de balle du côté Nord en allant vers l'Est et effectuer l'achat de 6 à 7 voyages de sable pour le terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-133

F. RÉSEAU ENVIRONNEMENT – CONFÉRENCE RÉGIONALE À AMQUI

Pierre Bérubé propose et il est appuyé par Claire L Bérubé d'autoriser M. Sylvain Lévesque ou André Fortin à s'inscrire à la conférence régionale de réseau Environnement le 21 mai 2009 à Amqui et de payer ses dépenses selon le règlement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-134

G. MRC RIVIÈRE-DU-LOUP – ENTENTE SUR SABLIERES ET GRAVIÈRES

ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ADMINISTRATION DU RÉGIME DE PERCEPTION D'UN DROIT AUPRÈS DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRE OU DE SABLIERE

Le projet d'entente a été préalablement expédié, par la poste, aux conseillers.

ATTENDU QUE le règlement 164-08 de la MRC constituant un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU QUE le conseil souhaite conserver les pouvoirs de perception des droits exigés des exploitants de carrière et de sablière pourvoyant aux besoins du fonds régional;

ATTENDU les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) permettant de conclure une entente relative à l'administration du régime prévu à l'article 110.1 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C- 47.1);

ATTENDU l'entente intermunicipale proposée par la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Pierre Bérubé
appuyé par le conseiller Frédéric Jean
et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) Approuve l'adhésion de la municipalité de Saint-Arsène à l'entente intermunicipale avec la MRC de Rivière-du-Loup relative à l'administration du régime de perception d'un droit auprès des exploitants de carrière ou de sablière;
- 2) Autorise le maire, M. Gaétan Michaud, et le directeur général M. François Michaud à signer la dite entente.

2009-135

H. REMERCIEMENT AU COMITÉ SYMPOSIUM

Considérant le succès remporté par le comité du symposium 2009 de Saint-Arsène, Frédéric Jean propose et il est appuyé de Claire L Bérubé de transmettre une lettre de félicitations à tous les membres du comité organisateur du symposium de Saint-Arsène, ainsi qu'à toutes les personnes bénévoles qui se sont impliquées pour la réussite de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

2009-136

I. FABRIQUE DE SAINT-ARSÈNE ET PROCESSION LE 14 JUIN 2009

Raynald Caillouette propose et il est appuyé de Réal Morin d'accepter de prêter gratuitement l'utilisation des deux camions de service de la municipalité et du chef pompier pour la procession de la fête Dieu qui aura lieu le 14 juin 2009 dans certaines rues municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables présents disposent d'une période de questions au cours de laquelle ils s'adressent au conseil municipal.

2009-137

28. LEVÉE DE LA SÉANCE;

A 22 h 09 comme la matière à discuter est épuisée, Pierre Bérubé propose et il est appuyé de Frédéric Jean de lever la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères présents.

François Michaud, *directeur général*
Et secrétaire trésorier

Gaétan Michaud, *maire*